
Lettre du représentant Dumont, en mission dans la Somme, le Pas-de-Calais et l'Oise, faisant part d'une fête civique célébrée à Breteuil, lors de la séance du 9 brumaire an II (30 octobre 1793)

André Dumont

Citer ce document / Cite this document :

Dumont André. Lettre du représentant Dumont, en mission dans la Somme, le Pas-de-Calais et l'Oise, faisant part d'une fête civique célébrée à Breteuil, lors de la séance du 9 brumaire an II (30 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 44-45;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41247_t1_0044_0000_4;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41247_t1_0044_0000_4)

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Un membre a observé que le nom de votre ville de Montreuil, en latin *Monasteriolum*, rappelait encore le souvenir de la superstition; qu'il se trouvait d'ailleurs plusieurs autres villes du même nom et qu'il en résultait tous les jours de grands inconvénients, qu'il convenait de proposer au comité de division de la Convention de changer le nom de Montreuil en celui de la Montagne, que cette dénomination convient d'autant plus à cette ville qu'elle se trouve sur une éminence.

Sur quoi la matière mise en délibération, où le procureur de la commune, l'assemblée a agréé unanimement avec transport la dénomination proposée par l'un de ses membres; en conséquence elle a arrêté que le nom de Montreuil serait changé en celui de la Montagne et que la présente délibération pour recevoir son exécution serait adressée sur-le-champ par l'intermédiaire du district au comité de division de la Convention.

Fait et arrêté en la maison commune de Montreuil-sur-Mer lesdits jour et an et avons signé.

Pour copie conforme :

BELLART, secrétaire greffier.

Extrait des registres aux arrêtés du conseil d'administration du district révolutionnaire de Montreuil.

Séance publique permanente du 1^{er} jour du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

Est entré en séance, le maire de la ville de Montreuil, accompagné de plusieurs officiers municipaux, lequel a dit qu'ils viennent demander l'approbation de l'administration, pour une délibération du conseil général de la commune, tendante à obtenir de la Convention nationale que la ville de Montreuil fût désormais appelée la ville de la Montagne.

Le conseil général du district de Montreuil-sur-Mer, considérant que quand un peuple se régénère, les noms mêmes des villes qu'il habite, doivent présenter à l'esprit l'idée des généreux sentiments dont il est pénétré; considérant que rien n'est pur comme l'air qu'on respire sur les montagnes; considérant que le terme de Montreuil est tiré de la farouche superstition que nous détestons tous; considérant que la ville de Montreuil, par sa position même, est une vraie montagne, et que d'ailleurs ses habitants ne jurent plus que par la Montagne, et sont décidés à combattre sans relâche quiconque n'adoptera pas ces vérités protectrices du peuple, ces principes régénérateurs qui ont toujours dirigé la Montagne et qui peuvent seuls nous faire détester les rois et chérir l'unité de la République;

Déclare qu'il partage les vœux patriotiques que le conseil général de la commune de Montreuil vient de manifester dans sa délibération et qu'il s'honorera toujours d'appuyer des demandes aussi dignes de lui et de la liberté.

Certifié conforme au registre, par nous vice-président et secrétaire soussignés.

BORDIN; PRIoux, secrétaire.

Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise, informe la Convention nationale d'une

fête civique célébrée dans la commune de Breteuil, où les sentiments d'égalité, et du patriotisme le plus ardent, se sont signalés entre tous les citoyens; on y a vu s'élever l'arbre de la fraternité aux acclamations de : « Vive la Convention nationale! »

Le brûlement des restes de féodalité, la cérémonie de la présentation du drapeau au bataillon, sans le concours d'aucune vermine ecclésiastique, ont terminé cette journée, marquée par les élans du républicanisme le plus pur et de l'allégresse publique.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'André Dumont (2).

André Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise, à la Convention nationale.

Le 7^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible, impérissable.

Citoyens collègues,

Autant j'ai lieu de me plaindre de l'esprit public à Beauvais, autant j'ai lieu de me féliciter du feu sacré du républicanisme que j'ai laissé à Breteuil, où j'ai destiné et remplacé des officiers municipaux et des administrateurs du district; j'y ai harangué le peuple deux fois, je ne l'ai pas caressé, je ne l'ai pas flagorné et il a mieux senti et profité de ce que j'ai dit; je ne peux pas assez vous en faire l'éloge.

Voici le détail d'une fête qui y a été célébrée à mon retour :

Les autorités constituées, un bataillon de volontaires, la société populaire, les citoyens et citoyennes de Breteuil et des environs célébrèrent cette fête civique dans les épanchements de la plus douce fraternité et aux cris mille fois répétés de *Vive la Montagne*.

1^{er} groupe.

Un peloton de garde nationale portait à sa tête une bannière sur laquelle on lisait :

Le peuple français debout!

2^e groupe.

Des femmes ornées de rubans tricolores et vêtues en blanc portaient cette inscription :

Nous élevons nos enfants dans la haine des rois.

3^e groupe.

D'autres citoyennes fort jeunes et vêtues comme les premières, portaient une bannière où était écrit :

S'ils reviennent vainqueurs, nous les récompenserons.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 202.

(2) *Archives nationales*, carton C 277, dossier 734. — Aulard, *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 80.

4^e groupe.

De jeunes enfants avaient à leur tête cette inscription :

Patience, nous vengerons nos frères.

5^e groupe.

Les autorités constituées étaient précédées d'une bannière portant :

Aussi juste que l'équilibre.

6^e groupe.

Le représentant du peuple au milieu des sans-culottes avec cette inscription :

La reconnaissance publique t'attend.

7^e groupe.

La Société populaire et cette inscription :

Peuple, nous veillons sur toi.

8^e groupe.

Une femme représentant la liberté, coiffée en bonnet rouge, tenant de la main gauche et sur le cœur le livre de la loi, et de la droite une massue, a écrasé des crapauds sortis des plantes venimeuses (*sic*) produites dans la fange du marais et des eaux croupissantes.

9^e groupe.

La pierre de la Bastille portée par quatre sans-culottes avec cette bannière où était écrit :

Du sang qu'elle a coûté, est née la liberté.

10^e groupe.

Des vieillards, des hommes, des femmes et des enfants portant la Constitution, avec cette inscription :

Tyrans, plutôt mourir que de ne point l'aimer.

11^e groupe.

Un tombereau portant les titres féodaux avec cet écriteau :

Condamnés au feu, par décret du peuple souverain.

On a ensuite planté l'arbre de la fraternité, j'y ai jeté la première terre et après avoir de nouveau harangué le peuple, j'ai eu la satisfaction de n'entendre plus dans les airs que les cris de *Vive la Convention!*; on a brûlé les restes de la féodalité, j'ai ensuite remis un drapeau au bataillon, cette nouvelle manière de bénir les drapeaux, sans l'assistance de la vermine ecclésiastique, m'a fourni l'occasion de dévoiler encore les plus ténébreuses manœuvres de cette infernale engance, et j'ai fini par inviter le peuple à ne reconnaître d'autre culte que les vertus de la patrie. Les élans du républicanisme et de l'allégresse m'ont confirmé dans l'idée que j'ai depuis longtemps qu'il suffit de débarrasser le peuple des intrigants pour s'assurer de ses mouvements et le diriger au bien et au salut de la patrie.

DUMONT.

P. S. Je joins à cette lettre une pétition (1) qui m'a été remise et sur laquelle je vous prie de fixer toute votre attention (2); songez à Beauvais, ne le perdez pas de vue; il a de grands maux, il lui faut de grands remèdes; il faut, là, développer de grandes mesures, il en est temps encore, mettez-moi à même de les prendre.

Les sans-culottes de la commune de Corbeil déposent sur l'autel de la patrie une boîte d'argent. « Elle était, disent-ils, destinée à contenir des os vermoulus, auxquels on attribuait des effets merveilleux dans les siècles d'ignorance et de superstition; mais aujourd'hui la raison, la vérité nous apprennent que la boîte est la seule chose qui puisse avoir de la vertu et de l'utilité, en la convertissant en une monnaie républicaine. » Ils terminent leur discours en invitant la Convention nationale à rester à son poste, jusqu'à ce que la Montagne ait achevé d'écraser tous les insectes royalistes, fédéralistes et fanatiques.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit le discours des sans-culottes de la commune de Corbeil (4).

Citoyens représentants,

Nous avons, dans une boîte d'argent doré, de vieux os vermoulus qu'on a dit avoir appartenu à un vieux saint. On a prétendu, dans les siècles d'ignorance et de superstition, que ces os faisaient de grands miracles, et les prêtres n'ont pas manqué de rehausser ces prétendus hauts faits par beaucoup de singeries et de mensonges. Le siècle de la raison est enfin arrivé avec celui de la liberté, et les sans-culottes de Corbeil ont reconnu que la boîte d'argent était la seule chose qui pût avoir de la vertu et de l'utilité, en la convertissant en monnaie républicaine : nous vous l'apportons de leur part. Ce n'est plus une châsse ni un fétiche qu'il nous faut, c'est une bonne guillotine qui fasse tomber promptement les têtes des accapareurs et de ceux qui contrarient l'exécution de votre décret sur la taxe des denrées.

Nous sommes encore chargés, citoyens représentants, d'une autre mission; c'est de vous engager à rester à votre poste jusqu'à ce que les ennemis extérieurs et intérieurs de la République soient exterminés; nous espérons que cela ne tardera pas et que la Montagne écrasera enfin les tyrans, les aristocrates, les royalistes, les fédéralistes et tous les autres insectes à figure humaine qui voudraient continuer à nous déchirer et à nous dévorer.

Notre style est simple et rustique, c'est celui des vrais sans-culottes (5).

AURAY, commissaire; LECLERC, commissaire;
RICHELET, commissaire.

(1) Nous n'avons pas retrouvé cette pétition.

(2) Cette phrase ne se trouve pas dans le texte du *Moniteur* reproduit par M. Aulard.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 203.

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 739. — *Bulletin de la Convention* du 19^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II (jeudi 31 octobre 1793).

(5) Applaudissements, d'après le *Moniteur universel* [n^o 40 du 10 brumaire an II (jeudi 31 octobre 1793), p. 163, col. 3].